

ANNEE 2023

**SEANCE PUBLIQUE
DU 9 JUIN 2023**

Délibération n°

2023049

Date de convocation : 02/06/2023

Date d'affichage : 02/06/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 15

Pouvoirs : 7

Nombre de votants : 22

Vote : 22

Pour : 21

Abstention : 1 – M. Cédric BRESAC

Contre : 0

Adopté

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la du conseil municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le vendredi 2 juin 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, M. Bernard COMBES, Christian GARRIGUES. Frédéric ETCHEGARAY, Mikel AMILIBIA. Mmes Valérie RECARTE, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Céline FAYS,

Absents excusés : Philippe ENSALES (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), Nathalie HARAN (pouvoir à Mme Valérie RÉCART), Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à M. Jean-Baptiste HALTY), Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à Mme Laure TRÉMOUILLE), Maud BARRAL (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS), Yannick BASSIER (pouvoir à M. Cédric BRESAC), Marc PERRIER (pouvoir à Michel LAHORGUE).

Secrétaire de séance : Valérie RÉCART

**OJ n°10 : CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS ETE
2023**

Rapporteur : M. le Maire

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, afin de renforcer les équipes au sein des services techniques et enfance-jeunesse, aux mois de juin, juillet et août 2023, par le recrutement d'agents contractuels ;

Après avoir entendu les explications données et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, comme suit :
 - o **6 adjoints techniques contractuels** (besoin saisonnier), relevant de la catégorie hiérarchique C : pour les mois de juin, juillet et août 2023, à temps complet ;

- **20 adjoints d'animation contractuels** (besoin saisonnier), relevant de la catégorie hiérarchique C : pour les mois de juin, juillet et août 2023, à temps complet ;
- **PRECISE** que la rémunération des agents sera calculée en fonction de l'indice brut minimum correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial et d'adjoint territorial d'animation ;
- **PRECISE** que le recrutement des animateurs saisonniers au centre de loisirs pourra être concrétisé via la signature de C.E.E (Contrats d'Engagement Educatif).
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les contrats de travail correspondants ;

Fait à Bassussarry, le 9 juin 2023.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

